



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de la Viticulture et du
Développement rural

Dossier suivi par : M. André LOOS
Tél : 247-82530

Réf.: 575/21

**Monsieur Marc HANSEN
Ministre aux Relations avec le
Parlement**

Service Central de Législation

LUXEMBOURG

Luxembourg, le 14 septembre 2021

Objet: Question parlementaire n° 4907 de l'honorable Député Gusty Graas

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, ma réponse à la question parlementaire citée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Agriculture,
de la Viticulture
et du Développement rural,


Romain SCHNEIDER



Réponse du Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural à la question parlementaire n°4907 de l'honorable Député Gusty Graas

- 1. Quelles aides les personnes démunies et les SDF peuvent-ils recevoir au Luxembourg pour s'occuper de leurs animaux de compagnie, notamment en ce qui concerne la subvention de visites chez le vétérinaire ?**

Ils n'existent pas d'aides spécifiques de la part du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural en ce qui concerne la subvention de visites chez le vétérinaire.

- 2. À l'instar de l'exemple français, est-ce que le Gouvernement prévoit de subventionner les visites vétérinaires au plus défavorisés dans le but de garantir le bien-être animal de tous les animaux ?**

Actuellement le Gouvernement ne prévoit pas de subventionner les visites vétérinaires aux plus défavorables sans toutefois oublier de surveiller au maintien d'un statut élevé de bien-être animal. Ainsi les différents services compétents en matière de bien-être animal surveillent ce dernier en étroite collaboration avec les associations de protection animale qui sont en partie subventionnées par le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.
